

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1615

présenté par
Mme de Vaucouleurs

ARTICLE 11

À l'alinéa 48, substituer à la référence :

« article 76 »

la référence :

« article 64 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.